



## **Formation DPO : Délégué à la protection des données** Les compétences requises pour passer la certification CNIL

---

*Paris ou en classe virtuelle*

**4,5 jours**

---

### **Programme :**

#### **Introduction**

#### **Présentation du parcours DPO**

- Tour de table : présentation des participants, des besoins, rappels des objectifs et auto-positionnement

#### **Règlementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité**

#### **Les concepts de base et les droits des personnes concernées**

- Approche générale et grands principes :
  - Définition, notions essentielles, champ d'application du RGPD, classification des données, base légale du traitement
  - CAS PRATIQUE :
    - Responsable de traitement vs. Sous-traitant,
    - Données sensibles/ non-sensibles,
    - Durée de conservation des données,
    - Modèles de recueil du consentement des personnes concernées
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Droits des personnes concernées :
  - Droit d'accès et de copie, droit de rectification et droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit d'opposition, droit d'organiser le sort des données à caractère personnel en cas de décès, droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, exceptions
  - CAS PRATIQUE : élaboration d'une procédure interne de réponse à une demande d'exercice d'un droit (lettre de réponse, création d'une adresse mail dédiée à l'exercice des droits)
- QUIZ (contrôle des connaissances)

#### **La sous-traitance et les transferts des données à caractère personnel en dehors de l'UE**

- Sous-traitance :
  - Notion de sous-traitance, sous-traitant ultérieur, conformité du sous-traitant, contrat avec le sous-traitant, responsabilité
  - CAS PRATIQUE : analyse d'une Annexe RGPD
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Transferts des données à caractère personnel en dehors de l'UE :
  - Principe d'interdiction de transfert hors UE, instruments juridiques permettant le transfert
  - CAS PRATIQUE : analyse critique des clauses contractuelles standards

- QUIZ (contrôle des connaissances)

Les règles d'entreprises contraignantes et l'information des personnes concernées

- Règles d'entreprises contraignantes (Binding corporate rules - BCR) :
  - Critères d'approbation des BCR
  - CAS PRATIQUE : élaboration de BCR
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Information des personnes concernées :
  - Obligation d'information et de transparence (article 12, 13 et 14 du RGPD)
  - CAS PRATIQUE : élaboration d'une « politique de données clients »
- QUIZ (contrôle des connaissances)

### **Registre des activités de traitement, registre des catégories des activités de traitement, toute documentation pouvant prouver la conformité au RGPD et violation des données à caractère personnel**

- Registre des activités de traitement (responsable de traitement) + Registre des catégories des activités de traitement (sous-traitant) + toute documentation pouvant prouver la conformité au RGPD :
  - Quand est-il nécessaire d'avoir un registre ? Les exceptions, pour quelles informations ? Registre du responsable de traitement ou registre des sous-traitants
  - CAS PRATIQUE : interview de cartographie d'un traitement
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Violation des données à caractère personnel :
  - Obligation de réaction appropriée, notification à la CNIL, communication à la personne concernée
  - CAS PRATIQUE : simulation de cellule de crise
- QUIZ (contrôle des connaissances)

### **Analyse d'impact relative à la protection des données**

- Analyse d'impact relative à la protection des données (Privacy impact Assessment- PIA) :
  - Quand est-ce qu'une analyse d'impact est obligatoire ? Quelles sont les démarches à mettre en œuvre ?
  - CAS PRATIQUE : élaboration d'un PIA en application de la Loi Sapin 2
- QUIZ (contrôle des connaissances)

## **Responsabilité et sanctions**

### **Responsabilité et sanctions**

- Responsabilité et sanctions :
  - Amendes administratives, sanctions pénales, préjudice, responsabilité des acteurs du traitement (responsable de traitement, responsable conjoint, sous-traitant)
  - CAS PRATIQUE : analyse de plusieurs décisions de la Cnil
- QUIZ (contrôle de connaissances)

## **Le rôle du DPO et la traçabilité des activités**

- Le rôle du DPO :
  - Procédure de désignation, compétences requises, responsabilité, budget
  - CAS PRATIQUE : règles de gouvernance d'un DPO
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Traçabilité des activités du DPO :
  - Rapport d'activité du DPO
  - CAS PRATIQUE : rédaction d'un rapport annuel
- QUIZ (contrôle des connaissances)

## **CNIL, G29, CEPD et formation**

- CNIL, G29, CEPD :
  - Missions de la CNIL ; mission du CEPD ;
  - CAS PRATIQUE : relecture critique d'un CR de contrôle
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Formation :
  - Création d'un programme de formation interne
  - CAS PRATIQUE : réalisation d'une vidéo de présentation du RGPD en moins de 3 minutes
- QUIZ (contrôle des connaissances)

## **Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques**

### **Audits en matière de protection des données et mesures organisationnelles et Privacy by Design**

- Audits en matière de protection des données :
  - Audit interne et audit des sous-traitants
  - CAS PRATIQUE : réalisation d'un audit interne
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Mesures organisationnelles et Privacy by Design :
  - Les principes « Protection des données dès la conception » et « Protection des données par défaut »
  - CAS PRATIQUE : rédaction d'une procédure privacy by design
- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Mesures techniques avec un expert en sécurité

## **Simulation QCM**

### **Simulation QCM et examen**

- QUIZ (contrôle des connaissances)
- Simulation QCM et examen
- Corrigé collectif

## **Conclusion de la formation**

- Tour de table : évaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto évaluation de de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression
- Engagements : chaque participant définit ses engagements et son plan d'actions

## **Certification DPO**

### **L'organisation de la certification DPO**

- Nous vous proposons d'organiser votre passage à l'examen DPO à la suite de votre formation.
- Pour cela vous pouvez vous inscrire à la formation Certification DPO initial (réf 63773) en présentiel ou en classe virtuelle.

## **Les plus pédagogiques**

- Afin de permettre l'identification des compétences du DPO, la CNIL a adopté des référentiels sur les critères nécessaires pour obtenir la Certification des compétences du délégué à la protection des données (DPO).
- Le parcours est composé de 4 journées de formation de 8 heures puis d'une dernière demi-journée de 3 heures soit 35 heures de formation. Chaque journée de formation DPO est organisée autour d'une présentation dynamique, d'un ou plusieurs cas pratiques, de quiz d'acquisition de compétence. Une des intervenantes est certifiée DPO CNIL.
- Au terme de ce parcours nous vous proposerons une simulation de l'épreuve écrite de la certification telle qu'elle est décrite dans le référentiel de la CNIL, à savoir, sous forme d'un questionnaire à choix multiple (QCM) comprenant 100 questions.
- Selon les référentiels et pour pouvoir passer l'examen d'évaluation de la certification DPO, vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans n'importe quel domaine et 35 heures de formation en protection de données reçue par un organisme de formation.

## **À qui s'adresse cette formation ?**

- Data Protection Officer (DPO)
- Délégué à la Protection des données (DPD)
- Directeur juridique
- Chief Data Officer
- Responsable conformité/qualité
- Toute personne dont la mission est d'assurer le respect de la protection des données personnelles au sein de son entreprise

## **Objectifs**

- Maîtriser les 17 compétences clefs requises par la CNIL telles qu'elles sont détaillées dans le référentiel de la CNIL
- Se présenter à l'examen de Certification, le DPO en ayant acquis une excellente maîtrise des enjeux et obligations liées à la protection des données

## **Pré-requis**

- Aucune connaissance préalable du RGPD n'est nécessaire
- Les participants devront venir avec leur PC en formation

## **Support pédagogique**

- Transmission du support d'intervention par voie dématérialisée

## **Intervenants**

- *Eric BARBRY, RACINE Avocats*
- *Jean-Philippe GAULIER, Cyberzen*
- *Alexandre MINOT-CHARTIER, Racine Avocats*
- *Guillaume JAGERSCHMIDT, Racine Avocats*
- *Gabrielle DENOIX DE SAINT-MARC, RACINE Avocats*
- *Paul SIERZPUTOWSKI, RACINE Avocats*
- *Hélène BURLET, RACINE Avocats*
- *Tudi QUISTINIC, Racine Avocats*

## **Satisfaction et évaluation**

Evaluation de l'action de formation en ligne :

- A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.